

Notice explicative

Définitions

Les « déchets » sont les matières destinées à l'abandon ainsi que celles pouvant être réutilisées, recyclées, valorisées énergétiquement, traitées, mises en décharges, etc., en interne (sur site) ou en externe.

Les déchets concernés par cette enquête sont les déchets non dangereux, encore appelés déchets banals. Cette enquête ne porte donc pas sur les déchets dangereux.

Les dons à des banques alimentaires ou à des associations ne sont pas considérés comme des déchets.

Partie 5 « Déchets non dangereux non mélangés produits en 2006 »

Une liste des déchets non dangereux non mélangés susceptibles d'être produits par des établissements du commerce de gros ou de détail figure dans la première colonne de la partie 5. Si votre établissement produit un ou des types de déchets non explicitement listés, vous pouvez les préciser dans les rubriques « Autre type de déchets non mélangés ».

Rubrique « Déchets d'équipements hors d'usage » (exemple : les cartouches d'encre) : il ne faut pas inclure dans cette catégorie les déchets repris par votre fournisseur (c'est lui qui les déclare en déchets). Sous cette rubrique, ne déclarer que les déchets de votre établissement. Ainsi, ne pas y inclure les appareils rapportés par vos clients (appareils électroménagers, équipements informatiques et de télécommunications, outils électriques et électroniques, etc.) concernés par la directive DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) de 2003.

Rubrique « Déchets alimentaires de l'établissement » : correspond strictement aux déchets des cantines et restaurants de l'établissement réservés au personnel de votre établissement. Ne pas déclarer les déchets alimentaires des cafétérias et restaurants ouverts au public externe.

Partie 6 « Déchets non dangereux en mélange (ou DIB en mélange) produits en 2006 »

Les déchets en mélange, souvent appelés « DIB » (Déchets Industriels Banals), sont composés de matières différentes (verre, papiers-cartons, métaux, plastiques, caoutchouc, bois, textile-cuirs, déchets organiques de cantines, etc.). Les déchets en mélange sont donc des déchets non triés et/ou résiduels. Les déchets composés d'une seule matière (exemples : mélange de films d'emballage, de polystyrène, etc.) sont considérés comme des déchets non mélangés et relèvent de la partie 5 du questionnaire.

Si vous ne connaissez pas la quantité exacte de vos déchets en mélange (par exemple, en cas de collecte municipale), merci d'en faire une estimation (par exemple, en calculant le volume de vos bennes - en m³ - et en multipliant par le nombre de ramassages en 2006).

Unités - Parties 5 et 6 du questionnaire

Concernant les quantités de déchets produites, il vous est demandé de répondre de préférence en tonnes. Si vous ne connaissez pas les quantités de déchets en tonnes, il vous est demandé de faire la conversion (m³/tonne ou nombre/tonnes), y compris par des estimations. Merci de répondre en m³ ou nombre **seulement** si vous ne pouvez pas effectuer cette conversion.

Les quantités indiquées doivent être arrondies à l'unité, sans décimale. Des quantités égales ou inférieures à 0,4 tonne ou 0,4 m³ d'un type de déchets ne doivent pas être déclarées. Les quantités égales ou supérieures à 0,5 tonne ou 0,5 m³ doivent être arrondies à la tonne ou au m³. Si vous déclarez vos déchets en nombre, merci de le faire sans décimale.

Mode d'élimination des déchets - Parties 5 et 6 du questionnaire

Plusieurs modalités sont proposées :

- **Centre de tri ou déchèterie** : catégorie à utiliser **seulement** si la destination finale n'est pas connue. Il s'agit en pratique d'une collecte intermédiaire de déchets. Cette catégorie comprend aussi les centres de transfert, de regroupement et de transit des déchets.

- **Recyclage ou valorisation matière** : valorisation du déchet comme matière première (cas du verre, des métaux, des papiers-cartons ou des matières plastiques), réutilisation et régénération (de palettes, fûts, bouteilles, rechapage de pneumatiques, régénération de solvants ou d'huiles, etc.), compostage de déchets verts.

- **Valorisation énergétique** : envoi dans des usines d'incinération des ordures ménagères ou dans des installations spécialisées (qui, elles, font de la valorisation énergétique) et toutes autres utilisations des déchets sur site pour la production d'énergie (exemple : déchets de bois dans les chaudières).

- **Mise en décharge** : décharges de classe 2 (pour ordures ménagères et déchets assimilés) et de classe 3 (déchets inertes : terre et cailloux), centres de stockage ou d'enfouissement.

L'Insee vous remercie du temps que vous avez bien voulu lui consacrer



ENQUÊTE SUR LES DÉCHETS NON DANGEREUX DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX EN 2006

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES MIDI PYRENEES

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94 217
31054 TOULOUSE CEDEX 4

Votre correspondant Insee

« GESTNOM »
Téléphone : « GESTEL »
Télécopie : 05 61 36 63 30

Cachet de l'établissement

« CODEBARRE » « GEST » « SIRET »

« NOM »
« CADR »
« NUVOIE » « INDREP » « TYPVOIE »
« COPO » « LIBCOM » « CEDEX »

« APET » « LIBAPET »

Merci de répondre avant le : « D. ECH »

1. En cas d'erreur dans le cadre Cachet de l'établissement, veuillez renseigner le cadre ci-dessous

Raison sociale : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Activité : _____
N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

2. Coordonnées de la personne répondant à l'enquête

Nom : _____ Prénom : _____ N° de tél : _____
Fonction : _____ Télécopie : _____

3. Données générales sur l'établissement

Effectif salarié de l'établissement au 31/12/2006 : _____ Surface de l'établissement (m²) : _____

L'établissement est-il certifié ISO 14001 ou EMAS (norme européenne) ? Oui Non Ne sait pas

L'établissement est-il situé dans un centre commercial ou une galerie marchande ? Oui Non

Avez-vous produit plus d'une tonne (ou plus d'1 m³) en 2006 de déchets non dangereux ? Oui Non

Si non, allez à la question 7 (page 2)

4. Périmètre de la réponse

Les questions 5 et 6 ci-après portent sur les quantités de déchets non dangereux (voir notice) produites en 2006.

Vos réponses vont-elles concerner :

uniquement votre établissement

plusieurs établissements, dans ce cas veuillez préciser :

- leur nombre : _____

- une estimation de l'effectif salarié de l'ensemble des établissements : _____

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n°2007X038EC du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2007.

Aux termes de l'article 6 de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

5. Déchets non dangereux non mélangés produits en 2006 (voir notice explicative en page 4)

Catégorie de déchets non mélangés	Quantité produite en 2006 et unité <i>Cochez la case unité et indiquer une quantité de préférence en tonne (voir notice en page 4). Les quantités doivent être arrondies à l'unité (sans décimale).</i>		Compactage des déchets	Part d'emballages dans les quantités de déchets en % <i>(sans décimale)</i>	Mode d'élimination des déchets <i>(plusieurs réponses possibles)</i>				Collecteur des déchets PS : Prestataire spécialisé SM : Services municipaux VE : Votre établissement
					Centre de tri ou déchèterie	Recyclage ou valorisation matière	Valorisation énergétique	Mise en décharge	
Cartons	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³	Oui □ Non □		Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Papiers et papiers-cartons en mélange	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³	Oui □ Non □	□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Palettes perdues et usagées	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³ □ nombre			Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Caisses et cagettes en bois usagées	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³ □ nombre		□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Autres déchets en bois (copeaux, sciures, écorces, autres bois en mélange)	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³		□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Métaux ferreux ou non ferreux, y compris en mélange	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³		□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Polyéthylènes basse densité (films et sacs d'emballage) et haute densité (bidons, pots)	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³	Oui □ Non □		Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Polystyrène expansé (calage)	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³	Oui □ Non □		Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Autres matières plastiques (y compris PVC)	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³	Oui □ Non □	□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Equipements hors d'usage (voir notice en page 4)	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³		□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Verre creux (bouteilles, pots) et autres déchets en verre	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³		□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Déchets d'espaces verts	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³	Oui □ Non □	□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Déchets alimentaires de l'établissement (voir notice en page 4) (cantines, restaurants d'entreprises)	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³	Oui □ Non □	□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Produits « périmés / invendus / mis au rebut » (voir Définitions en page 4)	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³ □ nombre	Oui □ Non □	□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Autre type de déchets non mélangés, précisez :	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³ □ nombre	Oui □ Non □	□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE
Autre type de déchets non mélangés, précisez :	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³ □ nombre	Oui □ Non □	□ □ □ □ □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE

6. Déchets non dangereux en mélange (ou DIB en mélange) produits en 2006 (voir notice explicative en page 4)

Déchets composés de matières différentes (verre, plastiques ...). Il s'agit de déchets résiduels non triés.	□ □ □ □ □ □ □ □	□ tonne □ m ³ □ nombre	Oui □ Non □	□ □ □ □ □	Oui □ Non □	□ PS □ SM □ VE			
---	-----------------	-----------------------------------	-------------	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	----------------

7. La gestion des déchets dans votre établissement

1 La gestion des déchets est-elle pour votre établissement ?

(plusieurs réponses possibles)

- Une préoccupation environnementale
- Un enjeu économique
- Un moyen de rationaliser le fonctionnement de vos services (traitement des déchets par filière)
- Une contrainte ou une obligation
- Un coût supplémentaire

2 Avez-vous une organisation de la gestion des déchets dans votre établissement ? Oui □ Non □

Si oui, quels moyens avez-vous affectés à cette organisation ? (plusieurs réponses possibles)

- Personnel dédié à la gestion des déchets
- Sensibilisation et formation du personnel à la gestion des déchets
- Mise à disposition d'équipements de tri des déchets
- Autre, veuillez préciser :

3 Bénéficiez-vous de moyens partagés de gestion des déchets entre plusieurs établissements ? Oui □ Non □

Si oui, comment ? (plusieurs réponses possibles)

- En commun avec d'autres établissements de votre entreprise
- Au niveau de votre tête de groupe ou de réseau
- En commun avec des établissements d'autres entreprises sur le même site

4 Comment connaissez-vous les quantités de déchets produits dans votre établissement ?

(plusieurs réponses possibles)

- Par les factures des collecteurs et/ou des organismes de traitement des déchets
- Par des pesages
- Par des méthodes de calcul (exemple : coefficients techniques)
- Autre, veuillez préciser :